

Les espaces **ENTREPRENDRE** vous accueillent de **9 h à 12 h** et de **14 h à 17 h**, **du lundi au vendredi**. (*)

Pour vous satisfaire au mieux et dans le cadre de notre démarche qualité, nous nous engageons à :

- Ne pas vous faire patienter plus de **30 minutes** à l'accueil,
- Vous rappeler **au plus tard le lendemain** de votre appel laissé sur la messagerie vocale,
- Vous adresser une documentation suite à un contact téléphonique dans **un délai de 2 jours maximum**,
- Traiter vos demandes par mail dans **un délai de 2 jours maximum**,
- Répondre à vos demandes d'information par courrier dans **un délai de 10 jours maximum**,
- Vous proposer les rendez-vous individuels avec les Conseillers CCI dans **un délai de 3 semaines maximum**,
- Vous confirmer par courrier, votre participation à nos formations **au plus tard 5 jours avant la date choisie**.(*)

Un planning annuel, ci-joint, vous informe des dates.

(*) en dehors des périodes de fermeture de la CCI 22



Pour *entreprendre* et *réussir* ensemble !

La **création**, la **reprise**
d'une entreprise vous intéresse ?

CCI Entreprendre en France vous accompagne dans votre projet par un suivi, des formations adaptées et des conseils de professionnels qualifiés.
(conseillers d'entreprise de la CCI, avocats, experts-comptables, banques, spécialistes de l'assurance...)

• **5 étapes** pour entreprendre

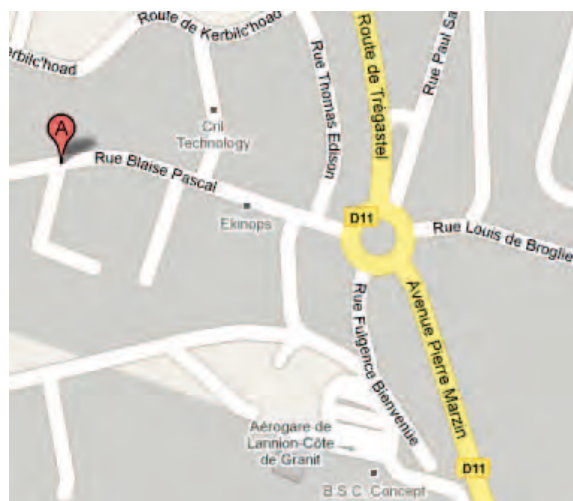
• **5 jours** pour réussir



● **CCI 22 - SIÈGE SAINT BRIEUÇ**
Sophie ROUAULT
Rue de Guernesey
22000 SAINT BRIEUÇ
Tél. : 02 96 78 62 21
sophie.rouault@cotesdarmor.cci.fr



● **CCI 22 - Antenne DINAN**
Catherine LÉBOULANGER
1 rue du Miroir du Temps - ZAC des Landes Fleuries
22100 QUEVERT
Tél. : 02 96 39 59 70
catherine.leboulanger@cotesdarmor.cci.fr



● **CCI 22 - Antenne LANNION**
Sylviane MESSEANT
ZI Pégase - Rue Blaise Pascal
22300 LANNION
Tél. : 02 96 48 08 19
sylviane.messeant@cotesdarmor.cci.fr



● **CCI 22 - Antenne LOUDEAC**
Yvonne ANDRIEUX
Résidence les Promenades - Rue Bigle
22600 LOUDEAC
Tél. : 02 96 28 37 50
yvonne.andrieux@cotesdarmor.cci.fr

Source plans : <http://maps.google.fr>



Visitez notre site www.cotesdarmor.cci.fr



Pour la Performance des Entreprises



ENTREPRENDRE EN FRANCE



**CHAMBRE DE COMMERCE
ET D'INDUSTRIE
DES CÔTES D'ARMOR**
www.cotesdarmor.cci.fr

Pour la Performance des Entreprises

1 2 3 4 5

étapes pour entreprendre et réussir

1 2 3 4 5

jours pour entreprendre et réussir

1

L'ACCUEIL ET L'ORIENTATION **GRATUIT**

Accueil individuel et personnalisé.
Première analyse du projet et orientation vers un accompagnement adapté.

2

LES " 4 PREMIERES HEURES DE VOTRE ENTREPRISE " **GRATUIT**

Une session d'information gratuite animée par un conseiller CCI pour structurer votre projet et se poser les bonnes questions :

- L'étude de marché
- Les aspects juridiques, fiscaux et sociaux
- L'approche financière
- Les dispositifs d'aides à la création et reprise

3

LA " MATINEE SOCIALE " **GRATUIT**

Une session d'information gratuite qui permet de découvrir le statut social du Travailleur Non Salarié. Animée par le Régime Social des Indépendants (RSI) et l'URSSAF.
Quelle couverture sociale et quelles cotisations ?

4

LES " 5 JOURS POUR ENTREPRENDRE "

Stage de formation animé par les conseillers de la CCI et professionnels partenaires (avocat, expert-comptable, assurance, banque) pour construire votre projet.

Financement par :

- **Particuliers : 150 €**
Dédutions faites des financements de l'Etat, de la Région et de la CCI.
Coût entrant dans les charges déductibles de votre future entreprise.
- **Autres (entreprises, OPCA) : 400 € coût brut**

5

L'ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUEL

Avec les conseillers de la CCI des services Commerce, Tourisme, Industrie :

- Validation du projet, accompagnement lors du montage de dossiers d'aide, recherche de financement **GRATUIT**
- Mise en relation avec les partenaires : pépinières, PFIL, ADIE, BDI, banques, Club des Créateurs, coopératives d'activités, Pôle Emploi, URSSAF ... **GRATUIT**

Avec le Centre d'Information et de Veille (études de marché, dossiers documentaires, annuaires des entreprises, des fournisseurs...). Coût : sur devis

1

2

3

4

5

Programme des " 5 JOURS POUR ENTREPRENDRE "

1^{er} jour

Elaborer ma démarche commerciale, animation par un conseiller CCI

- L'étude de marché
- Le positionnement

2^{ème} jour

Choisir mon statut, animation par un avocat

- Les statuts juridiques
- Les baux commerciaux

Connaître la réglementation, animation par un agent du Centre de Formalités

- Les formalités d'inscription au Registre du Commerce et des Sociétés
- Les différentes réglementations

3^{ème} jour

Appréhender la gestion de mon entreprise, animation par un conseiller CCI

- Lire et analyser le Bilan et le Compte de Résultat
- Notions de Fonds de Roulement, Besoin en Fonds de Roulement et Trésorerie
- Calcul du seuil de rentabilité

4^{ème} jour

Connaître mes obligations fiscales et comptables, avec un expert comptable

- Les régimes fiscaux
- La TVA
- Les documents comptables
- Les rôles de l'expert comptable et du Centre de Gestion Agréé

5^{ème} jour

Assurer mon entreprise, animation par le Centre d'Information de l'Assurance

- L'assurance des personnes et des biens
- Les couvertures complémentaires

Convaincre mon banquier, animation par un banquier

- L'analyse de mon dossier par la banque
- Les modes de financement, les garanties



ENTREPRENDRE EN FRANCE - PROGRAMME 2012

LES 4 PREMIERES HEURES DE VOTRE ENTREPRISE – DE 14H00 à 18H00 - gratuit

SAINT BRIEUC le mercredi	DINAN le mardi	LANNION le mardi	LOUDEAC le mercredi
11, 25 janvier 8, 22 février 7, 21 mars 4, 18 avril 2, 16, 30 mai 13, 27 juin 11 juillet 29 août 12, 26 septembre 10, 24 octobre 7, 21 novembre 5, 19 décembre	3 janvier 7 février 6 mars 10 avril 15 mai 19 juin 10 juillet 11 septembre 16 octobre 20 novembre 18 décembre	10 janvier 7 février 6 mars 3 avril 15 mai 12 juin 10 juillet 4 septembre 9 octobre 13 novembre 11 décembre	18 janvier 29 février 28 mars 25 avril 23 mai 27 juin 5 septembre 3 octobre 14 novembre 12 décembre

LA MATINEE SOCIALE – DE 9H00 à 12H30 – gratuit

A SAINT-BRIEUC – LE JEUDI

5 janvier	3 mai	4 octobre
2 février	7 juin	8 novembre
1 ^{er} mars	5 juillet	6 décembre
5 avril	6 septembre	

LES 5 JOURS POUR ENTREPRENDRE- 9H00/12H00 et 14H00/18H00

Coût pour le particulier : 150 €

(Si prise en charge par l'entreprise ou OPCA, le tarif applicable est le coût brut 400 €)

A SAINT-BRIEUC	A DINAN	A LANNION
27 février au 2 mars 21 au 25 mai 17 au 21 septembre 10 au 14 décembre	26 au 30 mars 8 au 12 octobre	12 au 16 mars 18 au 22 juin 22 au 26 octobre

Pour toute observation ou réclamation

téléchargez la fiche sur le site internet : www.cotesdarmor.cci.fr



Cette action est co-financée par l'Union Européenne.
L'Europe s'engage en Côtes d'Armor
avec le Fonds Social Européen



Découvrir rapidement la création ou la reprise d'une entreprise : les différentes étapes de votre projet :

LE BILAN PERSONNEL

Voici les premières questions auxquelles vous devrez trouver des réponses : Pourquoi créer ou reprendre ?

- Pour améliorer votre revenu ?, Pour être indépendant ?, Pour ne plus être au chômage ?, Ai-je les atouts nécessaires ?, Ai-je les compétences suffisantes ?, Comment votre famille vit-elle votre projet ?, Acceptez-vous de commencer modestement ?, Avez-vous le goût du risque ? Etes-vous prêt à faire des sacrifices sur votre train de vie ?...

L'idée

Qu'elle naisse de l'expérience, du savoir-faire, de la créativité ou d'un simple concours de circonstance, l'idée prend souvent la forme d'une intuition ou d'un désir qui s'approfondit et mûrit avec le temps. Il n'y a pas de bonnes idées en soi, mais seulement des idées qui peuvent être opportunément développées par les personnes qui les ont conçues et d'autres qui resteront de simples velléités. L'appréciation du bien-fondé d'une idée est donc inséparable du projet personnel de celui ou celle qui l'exprime.

Le projet personnel

Cette seconde étape doit permettre de vérifier le réalisme du projet, c'est à dire la cohérence entre : - sa personnalité, ses motivations, ses objectifs, son savoir-faire, ses ressources et ses contraintes personnelles. - et les contraintes propres au produit, au marché, aux moyens qu'il faut mettre en place, qui doivent s'avérer maîtrisables. Pour cela, il faut recueillir de la documentation, des avis et conseils, analyser les contraintes et définir les grandes lignes de son projet.

L'étude de marché

C'est un élément essentiel de la préparation du projet car sans clientèle, il n'y a pas d'entreprise possible ! En effet une " super idée " peut devenir un mauvais projet, faute de clients. Par contre une " idée banale ", mise en oeuvre dans un certain contexte, peut s'avérer très lucrative. La réalisation d'une étude de marché permet : de définir avec précision quelle sera sa clientèle, de se positionner face à la concurrence, et ainsi d'adapter son produit ou son service en fonction des éléments recueillis.

Choisir un statut juridique, social et fiscal

Quelle que soit l'importance et la nature de l'activité envisagée, le choix d'une structure juridique adaptée au projet doit être effectué : entreprise individuelle ou société ? La structure juridique correspond au cadre légal dans lequel va être exercée l'activité. Ce choix doit être étudié minutieusement, avec l'aide d'un professionnel, car il entraîne un certain nombre de conséquences sur le statut, tant au niveau patrimonial que social et fiscal. Il peut également engager l'avenir de l'entreprise.

Les prévisions financières

Cette étape consiste à traduire, en termes financiers, tous les éléments réunis et à vérifier la viabilité du projet. L'établissement des comptes prévisionnels permet de répondre à trois questions essentielles : - Quels sont les capitaux nécessaires pour lancer le projet puis faire vivre l'entreprise ? - L'activité prévisionnelle de l'entreprise est-elle susceptible de sécréter un montant de recettes suffisant pour couvrir les charges entraînées par les moyens humains, matériels et financiers mis en oeuvre ? - Les recettes encaissées par l'entreprise tout au long de l'année lui permettront-elles de faire face en permanence aux dépenses de la même période

Trouver des financements

Le financement correct d'un projet est une des conditions de réussite du projet. Il convient de réunir suffisamment de capitaux pour que tous les besoins durables de l'entreprise soient financés intégralement par des ressources financières adaptées à la durée de ces besoins. Après avoir effectué le recensement de ces besoins et des ressources financières disponibles, il sera nécessaire de rechercher une ou plusieurs solutions pour les capitaux manquants. L'appui d'un organisme ayant une parfaite connaissance des outils de financements existants - prêts personnels, prêts à l'entreprise, capital risque, comptes-courants d'associés, crédit-bail, etc. - est indispensable à ce stade.

Les aides

Il existe un certain nombre de dispositifs d'aide à la création d'entreprise qu'il convient de connaître. Ces aides, distribuées par l'Etat ou les collectivités locales sont généralement accordées pour favoriser : - l'implantation d'entreprises dans des territoires prioritaires en matière d'aménagement du territoire, - la réinsertion professionnelle de personnes en difficultés, - la réalisation d'investissements et la création d'emplois. Elles sont de nature financière (subventions, avances remboursables, garantie d'emprunts...), fiscale (exonération d'impôt, réductions et abattements fiscaux...) ou encore sociale (exonération de charges sociales).

Les formalités de création

Après avoir achevé l'élaboration du projet sur le plan commercial, financier et juridique, on est en mesure d'effectuer les formalités imposées par la nature de l'activité et/ou la structure juridique choisie. L'entreprise peut alors obtenir une existence juridique par le dépôt d'une demande d'immatriculation auprès du Centre de formalités des entreprises (CFE). C'est également le moment d'effectuer les procédures financières c'est à dire d'ouvrir un compte bancaire et obtenir un éventuel prêt en présentant au banquier le plan d'affaires.

Installer l'entreprise

A ce stade, le premier objectif doit être de concrétiser les contacts pris avec la clientèle, tels que pressentis ou établis lors de l'élaboration du projet, de façon à : - obtenir le plus rapidement possible ses premières commandes, - organiser son outil de production en conséquence. Il est par ailleurs indispensable d'observer un certain nombre de principes de gestion et de mettre en place des outils, appelés "indicateurs", qui permettront de contrôler la montée en régime de l'entreprise et ainsi d'éviter ou corriger les « dérapages ».



Cette action est co-financée par l'Union Européenne
L'Europe s'engage en Côtes d'Armor
avec le Fonds Social Européen



ENTREPRENDRE EN FRANCE – BULLETINS D'INSCRIPTION

A retourner à l'adresse du lieu de participation (coordonnées au dos de la plaquette)

LES 4 PREMIERES HEURES DE VOTRE ENTREPRISE - GRATUIT

Mme Melle Monsieur

NOM : PRENOM :

ADRESSE :

CP/COMMUNE :

TEL :portable :

Mail :

PROJET/ACTIVITE :

S'INSCRIT A LA DEMI-JOURNEE D'INFORMATION DU :

Qui se déroule à :



LA MATINEE SOCIALE - GRATUIT

Mme Melle Monsieur

NOM : PRENOM :

ADRESSE :

CP/COMMUNE :

TEL :portable :

Mail :

PROJET/ACTIVITE :

S'INSCRIT A LA DEMI-JOURNEE D'INFORMATION DU :

Qui se déroule à :



LES 5 JOURS POUR ENTREPRENDRE

Mme Melle Monsieur

NOM : PRENOM :

ADRESSE :

CP/COMMUNE :

TELportable :

Mail :

PROJET/ACTIVITE :

S'INSCRIT A LA SESSION DU : AU :

Qui se déroule à :

Merci de joindre votre règlement ou accord de prise en charge impérativement au moment de l'inscription.

Rappel : COUT pour les particuliers : 150 € (chèque à l'ordre de la CCI 22)

Si prise en charge par l'entreprise ou OPCA ou tout autre organisme : 400 €

